

IAMGOLD ANNONCE SES RÉSULTATS DE PRODUCTION DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2022

Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars américains, sauf indication contraire.

Toronto (Ontario), le 17 janvier 2023 – IAMGOLD Corporation (TSX : IMG, NYSE : IAG) (« IAMGOLD » ou la « Société ») annonce ses résultats d'exploitation préliminaires de l'exercice complet et du quatrième trimestre de 2022.

Faits saillants :

- Une production d'or attribuable de 713 000 onces en 2022 générée par les activités consolidées, soit au-delà de la fourchette supérieure des prévisions révisées entre 650 000 et 705 000 onces.
- Des coûts décaissés¹ et des coûts de maintien tout inclus (« CMTI »)¹ se situant respectivement au bas de la fourchette des prévisions mises à jour entre 1 100 \$ et 1 130 \$ par once vendue et des prévisions mises à jour entre 1 600 \$ et 1 650 \$ par once vendue.
- IAMGOLD présentera ses résultats de fin d'exercice le 16 février 2023, après la clôture des marchés.

« IAMGOLD a terminé l'année en réalisant un bon trimestre grâce à une production supérieure aux attentes par rapport aux estimations mises à jour », a déclaré Maryse Bélanger, présidente du conseil d'administration et présidente et chef de la direction d'IAMGOLD par intérim. « Essakane a maintenu un bon rendement et a atteint une production record de 432 000 onces pour l'exercice, malgré les contraintes d'approvisionnement dans le pays qui occasionnent encore des difficultés logistiques. IAMGOLD accorde la plus haute priorité à la santé et sécurité de son personnel. Elle prend continuellement des mesures proactives pour protéger la santé et la sécurité du personnel burkinabè et ajuste continuellement ses protocoles et ses niveaux d'activités au site en fonction du climat de sûreté. L'accès à des zones à plus haute teneur a permis à Rosebel de réaliser son meilleur trimestre de l'exercice. IAMGOLD est fière de ses réalisations à Rosebel et prévoit clore la transaction avec Zijin au premier trimestre de 2023.

En ce qui concerne l'avenir, IAMGOLD concentrera tous ses efforts à exploiter ses mines de manière sécuritaire et à mener Côté Gold à la production. La production à Côté Gold demeure sur la bonne voie pour commencer au début de l'an prochain. La Société présentera une mise à jour sur Côté Gold et sur les prévisions opérationnelles et financières de ses exploitations lors de la publication des résultats de fin d'exercice en février. »

En 2022, IAMGOLD a produit 713 000 onces d'or attribuables, soit une production supérieure aux prévisions révisées qui se situaient entre 650 000 et 705 000 onces, y compris les 185 000 onces produites au quatrième trimestre. Les ventes d'or annuelles s'élevaient à 721 000 onces sur une base attribuable à un prix moyen réalisé de l'or de 1 742 \$ par once. Les ventes d'or au quatrième trimestre totalisaient 183 000 onces sur une base attribuable à un prix moyen réalisé de l'or de 1 670 \$ par once.

Essakane

La production d'or annuelle attribuable d'Essakane de 432 000 onces (480 000 onces sur une base à 100 %), dépassait la fourchette supérieure des prévisions mises à jour pour s'établir entre 410 000 et 430 000 onces, grâce aux mesures bénéfiques suscitées par les teneurs plus élevées à la mine au cours de l'exercice. Au quatrième trimestre, la production attribuable se chiffrait à 98 000 onces générées par un débit à l'usine de 2,8 millions de tonnes d'une teneur à l'usine de 1,35 gramme par tonne d'or (g/t Au) et une récupération d'or de 89 %. Les activités minières ont accusé un recul pendant le trimestre provoqué par les contraintes liées à la chaîne d'approvisionnement

causées par le contexte de sûreté dans le pays, tout en veillant à la réalisation des activités de découverte nécessaires pour garantir l'accès au minerai à extraire prévu en 2023.

Westwood

La production aurifère annuelle attribuable à Westwood totalisait 67 000 onces, conformément aux prévisions révisées se situant entre 65 000 et 75 000 onces. Au quatrième trimestre, Westwood a produit 18 000 onces. La production de minerai et le développement sous terre se sont poursuivis, atteignant 1 297 mètres de développement latéral, en hausse de 346 mètres comparativement au trimestre précédent. L'alimentation en minerai totalisait 300 000 tonnes d'une teneur à l'usine moyenne combinée de 1,94 g/t Au provenant de l'exploitation souterraine et de la fosse à ciel ouvert et d'une récupération moyenne d'or de 93 %, grâce aux stratégies d'entretien en continu visant à améliorer la disponibilité de l'usine. La convention collective avec le syndicat de Westwood a été renouvelée en décembre.

Rosebel

La production aurifère annuelle attribuable à Rosebel totalisait 214 000 onces (253 000 onces sur une base à 100 %) et se situait dans le haut de la fourchette des prévisions mises à jour entre 175 000 et 200 000 onces. Au quatrième trimestre, la production attribuable atteignait 69 000 onces extraites du minerai alimentant l'usine totalisant 2,1 millions de tonnes d'une teneur à l'usine moyenne de 1,29 g Au/t et d'une récupération moyenne de 96 %. Rosebel et Saramacca ont obtenu des teneurs supérieures attribuables à l'accès à des zones à plus fortes teneurs conformément au plan minier. Le 18 octobre 2022, la Société a annoncé la vente de sa participation de 95 % dans Rosebel Gold Mines N.V. (comprenant Rosebel et Saramacca) à Zijin Mining Group moyennant une contrepartie en espèces de 360 millions \$. La conclusion de cette transaction est en bonne voie et devrait avoir lieu au premier trimestre de 2023.

Trimestre terminé le 31 décembre 2022		Essakane	Westwood	Activités poursuivies	Rosebel	Consolidé
Or produit, attribuable*	kt oz	98	18	116	69	185
Matériel extrait	kt	10 486	280		13 107	
Stériles extraits	kt	8 795	-		11 384	
Minerai extrait	kt	1 691	280		1 723	
Alimentation à l'usine	k	2 788	300		2 055	
Teneur d'alimentation à l'usine	g/t	1,35	1,94		1,29	
Récupération d'or	%	89	93		96	
Exercice complet de 2022		Essakane	Westwood	Activités poursuivies	Rosebel	Consolidé
Or produit, attribuable*	koz	432	67	499	214	713
<i>Prévisions de 2022</i>	<i>koz</i>	<i>410 à 430</i>	<i>65 à 75</i>	<i>475 à 505</i>	<i>175 à 200</i>	<i>650 à 705</i>
Matériel extrait	kt	49 685	1 077		54 995	
Stériles extraits	kt	37 100	-		48 823	
Minerai extrait	kt	12 585	1 077		6 172	
Alimentation à l'usine	kt	11 632	1 118		8 388	
Teneur d'alimentation à l'usine	g/t	1,44	1,99		1,00	
Récupération d'or	%	89	93		94	

Coûts

Les coûts décaissés consolidés¹ et les CMTI consolidés¹ de la Société pour ses trois mines devraient se situer près du bas de la fourchette des prévisions de 2022 mises à jour, soit respectivement entre 1 100 \$ et 1 130 \$ par once vendue et entre 1 600 \$ et 1 650 \$ par once vendue.

Résultats financiers du quatrième trimestre et de l'exercice complet de 2022

IAMGOLD publiera ses résultats financiers du quatrième trimestre et de l'exercice complet de 2022, y compris les prévisions actualisées du projet Côté après la clôture des marchés le jeudi 16 février 2023. La haute direction organise une téléconférence le vendredi 17 février 2023 à 8 h 30 (heure de l'Est).

La téléconférence sera accessible par webdiffusion ou par téléphone aux numéros suivants :

Sans frais (Amérique du Nord) : **1 800 319-4610**

À l'international : +1 604 638-5340

Webdiffusion : www.iamgold.com

La webdiffusion archivée en ligne sera disponible en accédant au site Internet de la Société à www.iamgold.com. Une rediffusion téléphonique sera disponible pendant un mois après la conférence en composant le numéro sans frais 1 800 319-6413 en Amérique du Nord ou +1 604 638-9010 ailleurs dans le monde en entrant le mot de passe : 9791.

1. Le présent communiqué de presse présente des mesures financières hors PCGR, y compris **des coûts décaissés par once vendue, des coûts de maintien tout inclus** par once vendue **et** des coûts en **immobilisations de maintien et d'expansion**. Se reporter aux mesures financières hors PCGR ci-dessous.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse, y compris les renseignements relatifs au rendement financier ou opérationnel futurs de la Société, et les autres déclarations exprimant les attentes ou les estimations de la direction concernant le rendement futur, y compris les déclarations relatives aux perspectives et(ou) à la mise en valeur et au développement des projets de la Société, autres que les déclarations de faits historiques, constituent des énoncés prospectifs, au sens donné à cette expression dans les lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement appelés ci-après les « énoncés prospectifs »), et ces énoncés prospectifs reposent sur des attentes, des estimations et des projections formulées à la date du présent communiqué de presse. Les énoncés prospectifs sont fournis dans le but de donner des renseignements concernant les attentes et les plans actuels de la direction. Ils sont généralement reconnaissables par l'utilisation, entre autres, des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « croire », « avoir l'intention de », « compter », « prévoir », « projeter », « planifier », « chercher à », « potentiel », « budget », « calendrier », « prévisions », « perspectives », « cible », « classe mondiale », « de haut niveau », « suspension », « rendement supérieur », « rendement supérieur à ses actionnaires », « couverture », « sur la bonne voie », « stratégie » et « projet », y compris dans une tournure négative des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent les énoncés relatifs à ce qui suit : les prévisions de la Société concernant la production sur ses sites miniers en exploitation, y compris le calendrier et les montants estimés ; le total des coûts décaissés ; les coûts de maintien tout inclus ; l'estimation des réserves minérales et des ressources minérales ; le moment anticipé de la réalisation de la vente proposée de la mine d'or Rosebel ; la réalisation des estimations des réserves minérales et des ressources minérales les coûts de production estimés ; les charges d'amortissement estimées ; les coûts en immobilisations prévus ; l'état d'avancement de la mise en valeur de Côté Gold, y compris l'état d'avancement des dépenses liées au projet et des processus contractuels, et le moment du commencement de la production commerciale à Côté Gold.

La Société met en garde le lecteur que les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la direction, sont intrinsèquement soumises à des risques commerciaux, financiers, opérationnels et autres risques, à des incertitudes, à des éventualités et à d'autres facteurs, y compris ceux décrits ci-dessous, qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs et, par conséquent, qu'il ne faut pas s'y fier indûment. Ces risques, incertitudes, éventualités et autres facteurs, comprennent ; les stratégies commerciales de la Société et sa capacité à les mettre en œuvre ; la capacité de la Société à réaliser la vente proposée de la mine d'or Rosebel et le moment anticipé de cette réalisation ; la capacité de la Société à réaliser la construction de Côté Gold et à commencer la production commerciale et le moment anticipé de ce commencement ; la situation et les résultats de l'industrie minière dans son ensemble, et de l'industrie minière aurifère en particulier ; les changements dans les cours mondiaux de l'or ou d'autres matières premières (comme le diesel et l'électricité) ; les répercussions de la COVID-19 et de ses variants sur la Société et sa main-d'œuvre qui perdurent ; la disponibilité de la main-d'œuvre et des entrepreneurs ; les intrants clés pour la Société et les chaînes d'approvisionnement mondiales ; les mesures gouvernementales prises en réponse à la COVID-19, y compris les nouveaux variants de la COVID-19, et toute aggravation de ceux-ci ; les développements juridiques, législatifs, politiques ou économiques et l'évolution de litiges dans les territoires où la Société exerce ses activités ; la volatilité des titres de la Société ; l'évaluation des valeurs comptables des actifs de la Société, y compris la possibilité permanente d'une dépréciation et d'une perte de valeur importante de la valeur de ces actifs ; les litiges relatifs aux titres de propriété ; la participation à la gestion de certains actifs de la Société par d'autres sociétés ou partenaires de coentreprise ; le manque de disponibilité d'une assurance couvrant tous les risques associés aux activités de la Société ; les conditions géologiques inattendues ; la concurrence croissante et la consolidation dans le secteur minier ; les changements dans les lois fiscales, y compris les régimes fiscaux miniers ; l'incapacité d'obtenir en temps voulu auprès des autorités les principaux permis, autorisations ou approbations nécessaires à l'exploration, au développement ou à l'exploitation des opérations de la Société ; l'incapacité d'appliquer une hausse du cours de l'or excédant le plafond d'une opération à fourchette de taux (tunnel) conclue dans le cadre d'un accord de paiement anticipé sur la vente à

terme d'or ; la disponibilité des capitaux nécessaires et les répercussions sur les niveaux de liquidité de la Société ; l'accès aux marchés de capitaux et au financement ; le niveau d'endettement de la Société ; la capacité de la Société à respecter les clauses restrictives de ses facilités de crédit et autres titres de créance ; les variations des taux d'intérêt ; les changements défavorables de la notation de crédit de la Société ; les choix de la Société en matière d'allocation du capital ; l'efficacité des efforts continus de la Société en matière de maîtrise des coûts ; la capacité à mettre en œuvre les activités de réduction des risques et les mesures d'amélioration des opérations de la Société ; les risques liés aux entrepreneurs tiers, y compris la réduction du contrôle sur certains aspects des opérations de la Société et l'incapacité des entrepreneurs à s'acquitter de leurs tâches comme prévu ; les risques découlant de la détention de dérivés ; les fluctuations des taux de change du dollar américain et d'autres devises, des taux d'intérêt ou des taux d'emprunt de l'or ; les contrôles des capitaux et des devises dans les territoires étrangers ; la nature spéculative de l'exploration et du développement, y compris les risques de diminution des quantités ou des teneurs des réserves ; le fait que les réserves et les ressources, les récupérations métallurgiques attendues, les coûts en immobilisations et d'exploitation sont des estimations qui peuvent nécessiter une révision ; la présence de contenus défavorables dans les gisements de minerai, y compris l'argile et l'or grossier ; les inexactitudes dans les plans de durée de vie des mines ; l'incapacité à atteindre les objectifs opérationnels ; les difficultés géotechniques et les défaillances majeures de l'équipement ; les risques de sûreté, y compris les troubles civils, la guerre ou le terrorisme ; les menaces à la sécurité des systèmes d'information et à la cybersécurité ; les lois et règlements régissant la protection de l'environnement ; les relations avec le personnel et les conflits de travail ; l'entretien des parcs à résidus et la possibilité d'un déversement majeur ou d'une défaillance des parcs à résidus en raison d'événements incontrôlables, comme des événements météorologiques ou sismiques extrêmes ; le manque d'infrastructures fiables, y compris l'accès aux routes, aux ponts, aux sources d'énergie et à l'approvisionnement en eau ; les risques physiques et réglementaires liés au changement climatique ; l'attraction et la rétention de personnel clé et d'autres personnes qualifiées ; la disponibilité de la main-d'œuvre et des intrants miniers et la hausse des coûts connexes ; la disponibilité d'entrepreneurs qualifiés et la capacité des entrepreneurs à achever les projets en temps voulu et selon des modalités acceptables ; la relation avec les communautés entourant les opérations et les projets de la Société ; les droits ou les revendications des Autochtones ; l'exploitation minière illégale ; et les risques inhérents à l'industrie minière en général. Veuillez consulter la notice annuelle ou le formulaire 40-F, qui se trouvent sur www.sedar.com et sur www.sec.gov/edgar.shtml, pour obtenir une analyse détaillée des risques auxquels la Société est exposée et qui peuvent entraîner des écarts importants entre les résultats financiers, le rendement ou les accomplissements réels de la Société et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces énoncés prospectifs.

Même si la Société a tenté de déceler les principaux facteurs qui pourraient occasionner un écart important entre les résultats réels et ceux mentionnés dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels ne correspondent pas aux résultats anticipés, estimés ou prévus. Rien ne saurait garantir que ces énoncés s'avéreront exacts, les résultats réels et les événements futurs pouvant différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés.

La Société n'a pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs par suite de nouveaux faits ou renseignements ou autrement, sauf si les lois l'exigent.

MESURES FINANCIÈRES HORS PCGR

Le présent communiqué de presse présente des mesures financières hors PCGR, y compris des coûts décaissés (« CC ») par once vendue et des CMTI par once vendue, des coûts en immobilisations de maintien et d'expansion, le prix moyen réalisé de l'or et les liquidités disponibles. La Société croit que, outre les mesures financières courantes établies conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent les présentes mesures de rendement financier hors PCGR pour évaluer le rendement de la Société. Ces mesures de rendement financier hors PCGR n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS, peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés et ne doivent pas être envisagées hors contexte ni remplacer les mesures de rendement établies conformément aux IFRS.

Les coûts décaissés comprennent les coûts d'exploitation minière d'un site, y compris l'extraction, le traitement, l'administration, les redevances et les taxes sur la production, ainsi que les gains ou les pertes réalisés sur dérivés, mais ne comprennent pas l'amortissement, les coûts de réhabilitation, les coûts en immobilisations, ni les coûts de prospection, d'exploration et d'évaluation. Les CMTI comprennent les coûts des ventes, déduction faite de la charge d'amortissement, les coûts en immobilisations de maintien, qui sont nécessaires au maintien des exploitations existantes, les coûts de prospection incorporés, la portion de maintien des paiements du principal, la désactualisation de réhabilitation environnementale, les crédits de sous-produits et les frais généraux et administratifs. Ces coûts sont ensuite divisés par le nombre d'onces d'or attribuables à la Société qui ont été vendues par les sites miniers en production commerciale au cours de la période pour obtenir les CC et les CMTI par once vendue. La Société croit que l'utilisation des mesures des COC et des CMTI par once vendue répond mieux aux besoins des analystes, des investisseurs et des autres parties prenantes de la Société pour évaluer son rendement opérationnel et sa capacité à générer un flux de trésorerie disponible.

La Société présente ses coûts en immobilisations de maintien dans ses coûts de maintien tout inclus afin de tenir compte du capital lié à la production et à la vente d'or à même les activités minières. Les distinctions entre les coûts en immobilisations de maintien et les coûts en immobilisations d'expansion utilisées par la Société sont conformes aux lignes directrices établies par le World Gold Council. Les coûts en immobilisations d'expansion sont constitués des coûts en immobilisations engagés au titre de nouveaux projets et des coûts en immobilisations liés à des projets majeurs ou à l'expansion d'exploitations existantes lorsque ces projets apporteront des avantages importants aux exploitations. Cette mesure financière hors PCGR assure une transparence aux fins des investisseurs concernant les coûts en immobilisations nécessaires pour soutenir les activités en cours dans ses mines par rapport aux coûts en immobilisations globaux.

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD est un producteur d'or et un promoteur de rang intermédiaire établi au Canada qui possède trois mines en exploitation en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest. La Société construit le projet à grande échelle et à longue durée Côté Gold au Canada, en partenariat avec l'entreprise japonaise Sumitomo Metals & Mining, dont la mise en production est prévue au début de 2024. La Société emploie environ 5 000 personnes et est déterminée à maintenir sa culture d'exploitation minière responsable dans le cadre de toutes ses activités en respectant des normes strictes en matière de protection de l'environnement, de pratiques sociales et de gouvernance, y compris son engagement Zéro Incident[®]. Les titres d'IAMGOLD sont inscrits à la cote de la Bourse de New York (NYSE : IAG) et de la Bourse de Toronto (TSX : IMG), et la Société fait partie des entreprises figurant sur l'indice Jantzi Social Index, qui est pondéré selon la capitalisation boursière qui se compose d'actions ordinaires de sociétés choisies en fonction de leur responsabilité sociale selon un vaste ensemble de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Personne-ressource IAMGOLD

Graeme Jennings, vice-président, Relations avec les investisseurs
Tél. : 416 360-4743 | Cellulaire : 416 388-6883

Sans frais : 1 888 464-9999

info@iamgold.com

Vous pouvez obtenir tous les documents importants d'IAMGOLD sur le site www.sedar.com ou www.sec.gov.

The English version of this press release is available at www.iamgold.com/.